Communiqué de presse

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs lance de nouveaux services en ligne sur *WSCC Connect*

Yellowknife, T.N.-O. (le 9 janvier 2016) – La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) annonce aujourd'hui l'ajout de deux services en ligne dans son portail *WSCC Connect*.

Déclarer la masse salariale permet aux entreprises de déposer et de réviser en ligne leurs rapports annuels sur la masse salariale. Deux options de dépôt sont offertes : *Fichier rapide*~~,~~ pour les employeurs opérant dans un seul secteur d'activité qui souhaitent procéder à la déclaration en une seule session; *Déclaration avancée de la masse salariale*, qui fournit un vaste éventail de services en ligne sur la masse salariale et permet de sauvegarder l'information avant de remplir et d'envoyer les rapports.

Permis d'exploitation minière est un service spécialement conçu pour les employeurs dans le secteur minier grâce auquel il est possible de présenter, de modifier ou d'annuler une demande de permis. La *demande de permis autorisant l'utilisation d'un moteur diesel sous terre* est la première visée par ce service en ligne. Il sera possible de demander d'autres permis bientôt.

« *WSCC Connect* se développe rapidement pour devenir l'une des méthodes préférées de nos intervenants pour traiter avec nous, et nous sommes heureux de continuer d'améliorer leur expérience auprès de la CSTIT par l'offre d'un accès pratique », a déclaré Dave Grundy, président-directeur général.

Le portail *WSCC Connect* a été lancé en octobre 2015 pour fournir aux résidants du Nord un accès rapide et pratique aux services de la CSTIT. Ces services en ligne s'ajoutent à ceux déjà offerts : **Effectuer un paiement**, **Voir les taux d'évaluation**, **Obtenir une lettre de conformité**, **Inscrire une entreprise** et **Signaler un travail dangereux**.

WSCC Connect est disponible en anglais et en français.

Pour accéder à *WSCC Connect*, allez à wscc.nt.ca ou wscc.nu.ca et cliquez sur le bouton *WSCC Connect* dans la partie supérieure de la page.

-30-

Kim Walker
Directrice, Communications
Tél. : 867-920-3846
Sans frais : 1-800-661-0792, poste 3846
Courriel : kim.walker@wscc.nt.ca

La CSTIT est un organisme gouvernemental indépendant chargé de l'administration des Lois sur l'indemnisation des travailleur*s, des* Lois sur la sécurité*, des* Lois sur l'usage des explosifs *et des* Lois sur la santé et la sécurité dans les mines*, ainsi que de leurs règlements connexes.*

De concert avec ses partenaires, la CSTIT fournit des services à près de 40 000 travailleurs et 4 000 employeurs dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Nous traitons plus de 3 000 demandes d'indemnisation et menons plus de 1 000 inspections chaque année pour maintenir la sécurité des milieux de travail nordiques. La CSTIT est unique au Canada, car il s'agit du seul organisme d'indemnisation à desservir des travailleurs dans plus d'une province ou d'un territoire. Nous offrons avec fierté nos services dans les langues officielles des deux territoires.